

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMEN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2021DELIB0045 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA RÉGION ILE DE FRANCE ET LA COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE AU TITRE DU DISPOSITIF ' SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT EN VIDÉOPROTECTION ' - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération de la Région Ile de France N°CP2021-070 du 21 janvier 2021,
Vu le projet de convention, tel qu'annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission "Transition écologique, Environnement, Bâtiments Communaux"
du 23 mars 2021,

Considérant que, la Région Île-de-France entend soutenir les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les établissements publics territoriaux (EPT) dans la mise en place d'équipements de vidéo-protection pour lutter contre la délinquance de voie publique, et notamment les cambriolages,
Considérant que le renforcement du système de vidéo-protection aux abords des établissements scolaires et de sites stratégiques des espaces publics par la Ville de Bry-sur-Marne correspond à ses objectifs,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de versement à la ville de Bry-sur-Marne d'une subvention, d'un montant maximal de 81 000,00 €, de la Région Île de France sise 2, rue Simone Veil à Saint Ouen (93400), relatif au soutien à l'équipement en vidéo-protection.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

